



Date d'ouverture : 31/03/2001

FICHE TECHNIQUE # 11

Thématique : Ressources naturelles

Nom du projet : Protection des milieux humides

Localisation : MRC de Beauharnois-Salaberry et MRC de Vaudreuil-Soulanges

Problématique :

Les milieux humides de la section "Entre 2 lacs" sont très rares principalement à cause de l'artificialisation des rives; il est donc essentiel de protéger ceux qui restent. Les sites ciblés par la priorité de la consultation publique sont des endroits connus par les amateurs de la nature. Il y en a probablement d'autres moins connus. (voir fiche inventaires des habitats et espèces menacées).

Le Grand Marécage de Les Cèdres fera l'objet d'une attention particulière lors du passage possible de l'autoroute 30 à proximité.

Le grand boisé de Saint-Timothée est protégé de façon indirecte dans le nouveau schéma d'aménagement de la MRC de Beauharnois-Salaberry si la MRC procède à l'élaboration d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) visant à contrôler l'abattage d'arbres. Il faut cependant signaler qu'un délai de 2 à 3 ans est nécessaire pour que les municipalités de la MRC de Beauharnois-Salaberry votent des règlements conformes au schéma d'aménagement.

Les îles de la rivière Saint-Charles (voir fiche technique Mise en valeur de la rivière Saint-Charles) sont déjà zonées «conservation» ou «récréation» dans le schéma d'aménagement de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

La baie du pont de Saint-Louis est probablement une frayère d'eau calme. Elle pourrait être un habitat faunique important qui devra être inclus dans le schéma d'aménagement au même titre que les héronnières.

Les marais des ponts Larocque et du pont de chemin de fer non loin du barrage hydro-électrique de Beauharnois ne sont aucunement protégés.

On remarque qu'il n'y a pas de protection réglementaire des divers milieux ce qui laisse libre court à la détérioration des sites ou à leur utilisation par les propriétaires.

Solution :

La sensibilisation des municipalités à l'importance des milieux humides n'est pas facile à faire mais elle est souvent la seule solution qui permette de corriger la tendance qu'ont les citoyens à vouloir remplir ces sites importants pour la faune de la région. L'incorporation, dans le schéma d'aménagement, des sites importants non inventoriés demande une sensibilisation des intervenants municipaux et autres tels que Hydro-

Québec, ministère du Transport du Québec, etc (voir fiche Inventaire des habitats et des espèces menacées). Il faut aussi que les municipalités fassent respecter les règlements en vigueur ce qui n'est pas toujours le cas. Un inspecteur sous la juridiction de la MRC serait peut-être une solution.

La caractérisation des milieux moins connus est nécessaire pour une meilleure protection surtout de la baie du pont de Saint-Louis-de-Gonzague pour connaître les possibilités de fraie du poisson (voir fiche technique Frayère du pont de Saint-Louis).

Faisabilité : Il est encore temps d'incorporer les sites importants dans le schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Coût :

Sensibilisation	25 000\$/5ans
Inventaires (voir fiche technique inventaires des habitats et des espèces menacées)	?????
Inspecteur de la MRC	75 000\$/an

Partenaires visés :

Comité ZIP du Haut Saint-Laurent, Fondation de la faune du Québec, Habitats fauniques Canada, les citoyens intéressés, les municipalités riveraines du territoire, Hydro-Québec, Ministère de l'Environnement du Québec (MENV), Ministère des Transports du Québec, MRC de Beauharnois-Salaberry, MRC de Vaudreuil-Soulanges, Société de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ), Transport Canada.

Échéancier :

Sensibilisation	2000-2005
Inspecteur de la MRC	2003
Schéma de la MRC de Vaudreuil-Soulanges	2001-2003

Indicateur d'atteinte d'objectif :

Incorporation et protection des sites importants dans les schémas d'aménagement des MRC de Beauharnois-Salaberry et de Vaudreuil-Soulanges.

Références complémentaires :

Assemblée nationale du Québec, 1994, Règlement sur les habitats fauniques (C-61.1, r. 0.1.5), Éditeur officiel du Québec, 7 pages

Phaneuf, Linda, 2000, Le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Beauharnois-Salaberry-seconde version, 233 pages + cartes en annexes.

Schéma actuel de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.